



LOI TRAVAIL : DEBOUT, PAS COUCHÉES... JUSQU'AU 28 AVRIL

Les 9, 17, 24 et 31 mars, les 5 et 9 avril, il y a eu des dizaines de milliers de manifestantEs, des centaines de rassemblements, de nombreuses entreprises touchées par des arrêts de travail, des chiffres de grève significatifs dans plusieurs secteurs... Le mouvement contre le projet de Loi Travail qui regroupe des jeunes à l'école et à l'université, des privéEs d'emploi, des salariéEs, des retraitéEs a pris de l'ampleur. Au delà des manifestations, ce sont des assemblées générales interprofessionnelles qui se sont tenues dans de nombreuses villes, des débats à l'occasion des « nuits debout » et des actions de blocage.

Le projet de loi El Khomri est l'attaque la plus grave faite à l'encontre du monde du travail depuis des décennies et touche les salariéEs du privé comme du public. L'inversion de la hiérarchie des normes permet à des accords locaux obtenus sous la pression et donc au rabais de se substituer aux accords de branche. L'offensive contre l'outil syndical par la promotion de référendums-bidons en entreprise, l'organisation et la généralisation de la précarité et de la flexibilité, les licenciements facilités ... sont autant de dégradations majeures du temps et des conditions de travail de millions de salariéEs, préparées et assumées par le gouvernement.

Pourtant, et malgré les explications oiseuses de ministres prétendant que cette loi simplifierait le code du travail et favoriserait l'emploi, la population n'est pas dupe : un récent sondage montre que 70 % des françaisEs rejettent ce projet et on a même vu défiler dans les rues de plusieurs villes des adhérentEs de syndicats réformistes.

Nous ne sommes pas dans un mouvement traditionnel : souvenons-nous que dès le lancement de la mobilisation, c'est une pétition de plus d'un million de signataires qui a permis la réussite des manifestations du 9 mars... et de déborder ainsi le mouvement syndical. L'ampleur prise par les actions « Nuit debout » en est une autre démonstration. Lancé le 23 février à la sortie du film « Merci Patron », ce mouvement, au-delà de la lutte anti Loi travail, s'oppose à notre système politique corrompu et à la botte du patronat. Il s'inspire des IndignéEs d'Espagne, cherche la convergence des luttes et rassemble des militantEs de toutes les organisations syndicales, politiques et associatives. En ce sens, il dérouté les autorités qui n'hésitent pas à employer la force

pour empêcher les Assemblées Générales de se tenir dans de nombreuses villes de France. Une force qui réprime aussi les jeunes qui manifestent pacifiquement.

Le gouvernement perdrait-il pied ?

L'addition de chacune de nos actions, de chacunE dans la grève et dans la rue, de chaque jour de mobilisation doit faire exploser le compteur pour signifier la fin de la loi travail.

TOUS LES MOYENS D'ACTION, MANIFESTATIONS, GRÈVES, ACTIONS DE BLOCAGE, INITIATIVES DE BASE ET DE MOBILISATION CITOYENNES (NUIT DEBOUT, NUITS ROUGES...) TOUS CES MOYENS DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR RENFORCER LA PARTICIPATION LA PLUS NOMBREUSE, CONTRIBUER À BLOQUER L'ÉCONOMIE, ÉLARGIR LE RAPPORT DE FORCES ET FAIRE DU 28 AVRIL LA JOURNÉE OÙ LA LOI TRAVAIL ENTENDRA SONNER SON GLAS.

Date de dépôt : 21/04/2016

Expéditeur :

**SUD éducation 13
29 Bd Lonchamp
13 001 Marseille**

**Bulletin trimestriel
Académie d'Aix-
Marseille**

Dispensé de timbrage

Roanac CTC

PRESSE
DISTRIBUÉ PAR
LA POSTE

P

QUID DU « PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE » ?

MAIS QU'EST DEVENU LE MÉTIER D'ENSEIGNANT ?

SUD ÉDUCATION 13 A LANCÉ UNE ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE PREMIER DEGRÉ VIA UN QUESTIONNAIRE ENVOYÉ DANS LES ÉCOLES DU DÉPARTEMENT DEPUIS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2015. A CE JOUR, 170 RÉPONSES NOUS SONT PARVENUES DE TOUT LE DÉPARTEMENT. ELLES RÉVÈLENT UNE DÉGRADATION SIGNIFICATIVE DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Manque de moyens (matériels et humains), de formation, de travail en équipe, de remplaçantEs, de reconnaissance... Classes surchargées, pressions hiérarchiques, inspections anxio-gènes, isolement... La liste est longue des souffrances liées aux conditions de travail que subissent les enseignantEs dans le premier degré.

DébutantEs dans le métier ou enseignantEs chevronnéEs, les professeurEs ressentent toutEs des conditions de travail dégradées depuis plusieurs années.

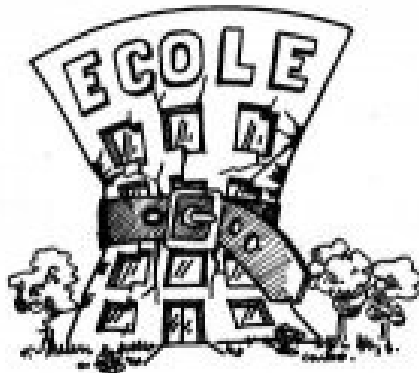
Dans le premier degré, cette dégradation s'est accrue exponentiellement ces dernières années simultanément à la mise en place des nouvelles réformes. Et la réforme des rythmes scolaires, sans concertation et sans consultation des professionnelEs de l'éducation, est en bonne position dans la détérioration de ces conditions de travail. Elle a un impact très négatif sur les conditions de travail des enseignantEs et d'apprentissage des élèves.

En effet, même si pour 70 % des enseignantEs ayant répondu à ce sondage, la rentrée s'est bien passée, il n'en reste pas moins que pour la quasi majorité, cette réforme est loin d'être satisfaisante. Elle est inégalitaire, elle ne répond pas au besoin des enfants et elle s'avère néfaste en matière de réussite scolaire car elle génère une plus grande fatigue des enfants et une augmentation des absences des élèves. Les enseignantEs quant à elles/eux, ont le sentiment d'être beaucoup plus présentEs à l'école (95 % des sondésEs), ils ressentent une plus grande fatigue ou lassitude (94%). De plus l'absence de pause en milieu de semaine affecte leur vie personnelle de façon négative.

Cette réforme n'arrange pas des conditions de travail déjà déplorable.

Que dire du manque de remplaçantEs qui fait renoncer à un arrêt maladie (66 % des sondésEs), à une formation ou à un stage syndical ? De l'inadaptation de la formation, insatisfaisante (3/4 des sondésEs) ? Du manque de reconnaissance de l'institution ? Plus de 90 %, estiment que l'institution ne reconnaît pas leur temps de préparation, leurs difficultés à exercer dans de bonnes conditions, ni les carences auxquelles ellEs sont confrontés. Quant au salaire, celui-ci n'est pas en adéquation pour 70 % d'entre eux, avec leur travail.

Pour 96 %, les conditions actuelles de



travail ne permettent pas d'envisager sereinement la suite de leur carrière. EllEs sont près d'un tiers à reconnaître avoir déjà eu un arrêt de travail lié à la souffrance au travail !!!

Ces derniers chiffres sont particulièrement alarmants.

Les résultats de ce questionnaire sur les conditions de travail, devraient nous alerter sur l'état de souffrance dans lequel se trouvent les enseignantEs dans le premier degré. Car il ne suffit pas de constater que les enseignantEs ont des conditions de travail de plus en plus déplorable, il faut également se poser la question des conséquences que ces conditions ont sur leur état psychique.

Confrontés à des difficultés multiples (outre celles citées avant, s'ajoute également la gestion des élèves en grande difficulté scolaire et sociale), les enseignantEs se sentent souvent isolés, incapables de faire face aux demandes institutionnelles de plus en plus tatillonnes et chronophages qui rajoutent à leur souffrance. EllEs ont souvent l'impression de devoir prendre en charge seulEs les problèmes de la société, ce qui entraîne bien souvent une remise en question de leur valeur professionnelle, une perte d'estime de soi, une auto-dévalorisation et la difficulté de faire du « bon travail ». Mais qu'est-ce que ça veut dire de faire du « bon travail » dans de telles circonstances ?

Et quel sens donner à son métier quand on se retrouve confronté à de telles difficultés ?

Les enseignantEs, à juste titre, n'attendent plus aucune aide de la part de l'institution, (la disparition des RASED est un exemple parmi d'autres de cette incurie). Bien au contraire, celle-ci contribue, via son système hiérarchique, à une détérioration des conditions de travail. En effet, les pressions hiérarchiques, l'autoritarisme des cheffEs et le renforcement de leur pouvoir, les inspections anxio-gènes, l'« évaluationnite » aiguë des élèves et des enseignantEs, les exigences démentielles de certainEs IEN au niveau administratif..., entraînent incontestablement une surcharge de travail et par conséquent un sentiment d'incapacité de la part des enseignantEs.

En effet, qui peut faire face à toutes ces exigences et difficultés ? Dans un tel système, la souffrance au travail touche tout le monde à des niveaux différents, personne n'est épargné.

QUID DU « PLUS BEAU MÉTIER DU MONDE » ? MAIS QU'EST DEVENU LE MÉTIER D'ENSEIGNANT ? SUITE

Ces diverses pressions hiérarchiques (et autres) se retrouvent également dans les ESPE où les enseignantEs stagiaires sont en plus confrontéEs à un chantage à la titularisation.

Pourquoi rajouter ces pressions hiérarchiques à des conditions de travail déjà suffisamment difficiles ? Le but est la soumission et l'obéissance absolue des enseignantEs qui par conséquent se

répercutent sur les élèves.

Posons-nous la question : est-ce que c'est cela que nous voulons ? Une société où la grande majorité (les serfs) est soumise à une petite minorité (la caste des seigneurs) ?

Évidemment Non ! Mais malheureusement c'est ce vers quoi nous tendons ...

Alors pour combattre cette école de la reproduction sociale, pour une autre école dans une autre société, organisons-nous et faisons en sorte que notre métier retrouve un sens et que l'école devienne un lieu d'émancipation et non d'aliénation. (Se battre pour des conditions de travail décentes en est un des moyens.)



DGH : QUE CACHE LA 3^o COLONNE ?

LE CTSD DES BOUCHES-DU-RHÔNE A ACCOUCHÉ DE SON TABLEAU ANNUEL DE VENTILATION DES MOYENS COMME CHAQUE ANNÉE, À LA FIN DU MOIS DE JANVIER. ET COMME CHAQUE ANNÉE, QUELQUES COLLÈGUES DANS CHAQUE COLLÈGE DU DÉPARTEMENT S'EN SONT SAISI EN TENTANT DE FAIRE L'EXÉGÈSE DE L'ABSCONS BIJOU D'INGÉNIERIE ADMINISTRATIVE.

Une stagnation de la DGH est finalement une bonne surprise en période de marasme généralisé : il s'agira juste l'année prochaine de continuer à gérer la pénurie comme avant. On l'a fait cette année, on y arrivera bien l'année prochaine.

Pour d'autres c'est l'érosion, synonyme de perte de demi-groupes en sciences, d'abandon de projet mûrement préparé... Mais dans tous les cas l'attention achoppe sur la 3^e colonne du tableau. Enveloppe 3, « complément stratégique ». La première colonne est fléchée : les heures attribuées le sont au prorata du nombre de divisions. La seconde colonne l'est elle aussi : heures de laboratoire, pondération REP+... Mais cette 3^e colonne ? Qu'elles se rassurent ces collègues occupés à décrypter sans succès le sabir de l'administration, les élus au CTSD ne furent pas plus éclairés par les ronds de cuir

de la DSDEN 13 sur la nature de cette enveloppe de moyens. La 3^e colonne est destinée à favoriser l'autonomie des établissements, à récompenser la valeur de leur projet d'établissement ! Son opacité est donc un gage de liberté. Merci patron. Les collègues qui ne sont pas en éducation prioritaire ne sont pas concernés par cette dotation qui ne touche guère qu'1% de leur DGH et leur habille l'UNSS ou les heures d'enseignement de provençal.

Les autres, labellisés REP ou REP+, font les comptes et constatent que sans cette enveloppe « stratégique » on ne stagne pas, on s'effondre. L'obscur 3^e colonne, c'est 8,5% de la DGH du collège Vieux-Port et jusqu'à 14,5% de celles des collègues Rostand ou Vallon-des-Pins, 10 à 12% des DGH des collègues REP+ en moyenne.

Auscultons justement les moyens alloués aux collègues jumeaux Rostand et

Renoir du très bétonné 13^e arrondissement de Marseille. On constate que le premier l'emporte haut la main de 27h sur le second. Pourtant, le bâti est partagé et le bassin de recrutement est le même. Mais sur le projet d'établissement, les collègues de Rostand ont manifestement étrillé ceux de Renoir et sont parties avec l'argenterie. Bien fait. Certes elles ne sont pas allées elles-mêmes plaider leur cause au rectorat ou à l'IA alors tout de même, merci qui ? Que sont finalement les 7h perdues par rapport à la DGH 2015 face au KO debout mis au voisin ?

Alors l'année prochaine, même si l'enveloppe stratégique l'est un peu moins voire plus du tout, on leur mettra quand même encore une bonne raclette à ceux d'en face. Les élèves avec nous, et vive la République !

UN CAS DE RACISME ISLAMOPHOBES À L'ÉCOLE?

EN CES TEMPS OÙ IL EST CONVENU DE DISSERTER SUR LA LAÏCITÉ, OÙ IL EST DE BON TON DE PROMOUVOIR CETTE MÊME LAÏCITÉ COMME « VALEUR MORALE », OÙ UNE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DEMANDE AUX ENSEIGNANTES DE FAIRE SIGNER PAR LES FAMILLES DE LEURS ÉLÈVES UNE « CHARTE DE LA LAÏCITÉ », VOICI UN EXEMPLE DU DÉVOIEMENT, PAR L'INSTITUTION ELLE-MÊME, DE CE QUI DEVRAIT CONSTITUER UN PRINCIPE FONDAMENTAL DE LIBERTÉ.



Le 13 juin 2013, Monsieur Sadok HADDAD, enseignant de langue et culture d'origine (ELCO tunisien) et par ailleurs adhérent de SUD éducation13, fait l'objet, de la part de Monsieur BENEFICE, DASEN en poste à cette date, d'une « demande de suspension à l'autorisation d'exercer » auprès du Consulat de Tunisie. Dans son courrier, le DASEN indique qu'il a été informé par la directrice de l'école Lurian 2 à Salon, où intervenait Monsieur HADDAD, qu'une vidéo diffusée sur « YouTube » le montre « en situation de prêcher en langue arabe, vraisemblablement au sein d'une mosquée. » Non seulement le DASEN n'a pas pris le soin de faire traduire le contenu du prêche, mais il n'a même pas pris la peine de rencontrer l'intéressé pour évoquer l'« affaire ». De notre côté, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il s'agit d'un prêche strictement religieux, ne contenant aucun propos à caractère extrémiste. La participation de cet enseignant à un tel prêche relève d'une activité à caractère privé, n'interférant en aucune manière sur sa neutralité dans le cadre de son lieu de travail.

Pour ce qui le concerne, notre camarade réfute toute manifestation à

caractère religieux de sa part au sein des établissements des Bouches-du-Rhône où il a pu exercer sans le moindre incident depuis 1990. D'ailleurs, la directrice de Lurian 2, qui a accepté de rencontrer, le 22 novembre 2013, deux de nos représentants syndicaux, a parfaitement admis n'avoir jamais constaté le moindre prosélytisme chez Monsieur HADDAD.

Toujours dans son courrier au Consulat de Tunisie, Monsieur BENEFICE affirme qu'« il n'est pas concevable qu'un acteur du mouvement religieux puisse assurer des enseignements au sein de notre système éducatif. » Quand bien même Monsieur HADDAD aurait des opinions religieuses, quand bien même il les exprimerait en dehors de son lieu de travail, quand bien même il prêcherait dans une mosquée, la Constitution française et la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen lui en garantissent le droit, tout autant que le principe de laïcité auquel il est si souvent fait référence dans l'Éducation nationale. Dès lors que notre collègue a respecté la neutralité à laquelle ses fonctions l'obligent dans un établissement du service public, il n'a commis ni faute ni acte répréhensible et ne mérite donc

pas une telle suspension. Son seul « pêché » semblerait donc se résumer au fait qu'il soit musulman.

Cette décision, qui le prive de revenus et qui, en outre, lui fait perdre le bénéfice du logement de fonction que la municipalité de Salon avait mis à sa disposition, est pour le moins injustifiée et s'apparente à de la discrimination.

Notre camarade, à titre personnel, a envoyé plusieurs courriers aux différents représentantEs de notre administration (ministère, rectorat, inspection académique) pour demander que sa situation soit reconsidérée, sans succès. SUD éducation est intervenu auprès de l'Ambassade de Tunisie et a adressé en novembre une demande d'audience au DASEN allant dans le même sens. Devant l'absence de réponse, notre syndicat, après occupation de la DSDEN, a rencontré le DASEN adjoint qui n'avait aucune connaissance de la situation mais s'était engagé à ce que la DSDEN nous donne une réponse. Si l'engagement a été respecté, la réponse ne peut nous satisfaire. En effet, le nouveau DASEN, Luc LAUNAY, refuse de communiquer sur le sujet tant que la procédure de recours engagée par Monsieur HADDAD n'est pas terminée...

Cette indifférence devant le sort de notre camarade est de plus en plus intolérable. Dénoncer l'arbitraire de cette décision ou l'atteinte aux droits et à la liberté de chacunE ne suffit plus, cette injustice doit être réparée.

Afin que la situation de Monsieur HADDAD soit reconsidérée au plus tôt, en vue d'une réintégration dans ses fonctions, une large mobilisation est nécessaire : c'est l'objet de la création d'un comité de soutien, ouvert à toutEs et qui regroupe déjà diverses organisations et associations.

Bulletin d'adhésion 2015/2016

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Tel : _____ Portable : _____
Email : _____
Fonction : _____ Corps : _____
Discipline enseignée : _____
Adresse professionnelle : _____

Date : _____
Signature : _____

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
< 600	6
> 600	15
> 750	27
> 900	45
> 1000	54
> 1100	64
> 1200	75
> 1300	88,50
> 1400	102
> 1500	117
> 1600	135
> 1700	153
> 1800	174
> 1900	192
> 2000	210
> 2100	230
> 2200	251
> 2300	272
> 2400	293
> 2500	315
> 2600	340
> 2700	364
> 2800	390
> 2900	416
> 3000	443
> 3100	472
> 3200	500
> 3300	530

Montant de la cotisation annuelle : _____

Vous pouvez échelonner votre paiement en faisant 3 chèques.

Les chèques sont encaissés au début des mois indiqués derrière le chèque.

La cotisation fait l'objet d'une déduction fiscale de 66%.
Un reçu fiscal vous sera délivré courant avril 2016.

Attention, les foyers fiscaux ne payant pas d'impôts sur le revenu bénéficient cette année d'une réduction de 40% + 10% par personne à charge supplémentaire (la déduction est de 60% au maximum)

CELUI QUI SE BAT
PEUT PERDRE



CELUI QUI NE SE
BAT PAS A DÉJÀ
PERDU

Adhérez à SUD éducation

Un prélèvement automatique est disponible dans les Bouches-du-Rhône. Si cette solution vous intéresse, joignez un RIB à votre bulletin.

J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/79 (Informatique et Liberté). Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à SUD éducation.sq

“ nous contacter

SUD éducation Vaucluse

79 rue de Monclar
84 000 Avignon
Tel/Fax : 04 32 70 20 37
06 76 89 00 49
syndicat@sudeducation84.org
www.sudeducation84.org

SUD éducation Bouches-du-Rhône

29 Bd Longchamp
13 001 Marseille
Tel/Fax : 04 91 91 99 78
sudeduc13@sudeducation.org
www.sudeduc13.ouvaton.org
Permanences tous les jours de 9h à 17h

SUD éducation Hautes Alpes

Bourse du travail
3 rue David Martin
05 000 Gap
Tel : 04 92 51 63 74
sudeduc05@sudeducation.org
www.sudeduc05.org

SUD éducation Alpes de Haute Provence

Bourse du travail
42 Bd Victor Hugo
04 000 Digne les Bains
Tel : 04 86 49 11 91 Port. 07 78 12 45 25
Permanence le mardi de 14h à 16h
admin@sudeduc04.org
www.sudeduc04.org

CHSCT DANS LES HAUTES-ALPES : MORCEAUX CHOISIS

OUTRE L'ABSENCE DE VOLONTÉ DE TRAVAIL COMMUN DE NOS « PARTENAIRES SOCIAUX » AU CHSCT DÉPARTEMENTAL, D'ÉCHANGES CONSTRUCTIFS SUR LA LISTE PRÉVUE À CET EFFET, DE CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DES ODJ (IMPOSÉS PAR LA HIÉRARCHIE ET TRÈS PEU AMENDÉS), DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE NOS REQUÊTES ET DE PEAUX DE BANANES BALANÇÉES RÉGULIÈREMENT ICI ET LÀ POUR NOUS EMPÊCHER D'AVANCER SUR DES DOSSIERS QUE NOUS PORTONS, LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE DÉROGE AU DROIT EN CONTREVENANT À PLUSIEURS ARTICLES DU DÉCRET 82-453 AINSI QU'AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INSTANCE (RI)

Enquête dans une école Gapençaise le 03/03/16 suite à une procédure d'alerte, convocation d'un CHSCT exceptionnel une semaine plus tard, le 10/03/16 ; ce qui contrevient à l'article 5-7 du décret 82-453 qui cadre cette procédure ainsi qu'à l'article 2 du règlement intérieur du CHSCT des Hautes-Alpes qui stipulent tous deux que « le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent est réuni d'urgence, dans un délai n'excédant pas vingt-quatre heures ».

Dans le CR envoyé aux collègues de l'école où a eu lieu l'enquête, nous sommes, Sophie et moi (membres du CHSCT-05 pour SUD éducation), injustement mis en cause vis-à-vis de l'article 56 du décret 82-453 et « l'obligation de discrétion professionnelle » des membres de l'instance ; en cause, une phrase sortie d'un CR de CDEN où cette école est citée, mais qui ne nous concerne pas (voir ci-dessous le détail). Il y a manifestement ici la volonté de nous nuire.

L'article 3 du RI stipule que, au même titre que l'ordre du jour et les convocations, « les documents qui s'y rapportent (au CHSCT ndr) sont adressés aux représentants du personnel... quinze jours au moins avant la date de la réunion » ; or la plupart des documents détaillés en séances (bilan médecine de prévention, mesures de gaz Radon, fiches du RSST remontées par GERE, lettres de missions et bilan des assistantEs et conseillerEs prévention...) nous sont présentés en séance (quand ils le sont) sans lecture préalable possible.

Avec l'article 14 on touche du doigt le point central, politique, de notre investissement au CHSCT et qui cristallise toutes les tensions entre la hiérarchie, la secrétaire de l'instance (SNES), les « autres » représentantEs du personnel, qui ne veulent pas du tout de conflit administratif, et nous :

« Les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et

à l'amélioration des conditions de travail consignées sur les registres santé et sécurité au travail de chaque service font l'objet d'un point fixé à chaque ordre du jour d'une réunion du comité. »

Ici la revendication est limpide (et ressaisie à chaque séance) : faire respecter cet article dont l'administration s'affranchit, les autres orgas syndicales se foutent (on ne détaille pas ici les raisons des unEs et des autres ni l'importance de l'enjeu pour nous). Le positionnement de la hiérarchie est frontal : « nous ne le ferons pas ! » ; celui de la FSU est agacé : « disons un GT par an sur la question ça paraît raisonnable » ; les autres ne savent pas de quoi il retourne...

1 dans la nouvelle mouture du CR qui nous parvient, nous sommes, Sophie et moi, personnellement mis en cause en tant que représentantEs de SUD éducation au CHSCT des Hautes-Alpes. A la fin du paragraphe « Relation avec l'administration et la hiérarchie », on peut effectivement lire :

« Par ailleurs, l'équipe a très mal vécu qu'une organisation syndicale (SUD éducation), dans un article envoyé à toutes les écoles du département, nomme l'école et se permette d'étaler les difficultés rencontrées sur leur lieu de travail. »

Et de préciser :

« Il est rappelé que dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié nous trouvons au titre IV chapitre VI article 56 la phrase suivante :

« Les membres du comité d'hygiène et de sécurité et les personnes qui participent à ces réunions à titre d'experts ou de consultants sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle »

Après recherche, « l'article » en question s'avère être un compte rendu du CDEN du 25 février dernier et intitulé « CDEN, on vous en parle »* dans lequel on trouve effectivement une phrase dans laquelle l'école Anselme Gras est citée :

« des fermetures de postes à Bellevue, PEV élémentaire, Anselme Gras... Comme on sait, ce sont des écoles favorisées de Gap... Notons qu'à Anselme Gras, un droit d'alerte a été posé. Ce n'est pas qu'il y a le feu, c'est que ça brûle et depuis un bon bout de temps. L'administration pense que le feu vient de la mauvaise pédagogie des enseignantEs et non du manque de moyens humains. Alors leur logique, c'est qu'on enlève un poste, on rajoute un demi poste pour les moins de 3 ans et que l'on rajoute du pédagogisme. Ni vu, ni connu, je l'embrouille et c'est toi qui douille. »

Si nous sommes, Sophie et moi, complètement solidaires des productions de nos compagnons du premier degré et que nous estimons très largement exagérée ici l'affirmation : « ...étaler les difficultés rencontrées sur leur lieu de travail. », nous ne pouvons accepter le rappel à l'article 56 du décret 82-453 qui nous est directement adressé et qui nous met directement et injustement en cause. En aucune façon nous ne sommes, en tant que membres du CHSCT-05, responsables d'une transgression de l'obligation de discrétion professionnelle puisque ni l'une ni l'autre ne sommes à l'origine du compte rendu de cette instance. Pour cette raison nous exigeons le retrait de la partie qui nous incrimine dans la version définitive et officielle du compte rendu que nous espérons la plus rapide possible.

A toutes fin utiles, nous vous joignons le lien de la déclaration d'une autre organisation syndicale membre du CHSCT-05 ; elle aussi publiée, et dans laquelle la référence nominative à l'école Anselme Gras est au moins aussi étalée...

http://www.sudeduc05.org/IMG/pdf/bulletin_hebdomadaire_sud_educ05_semaine09-2016.pdf

<http://sgen-cfdt-provencealpes.org/wp-content/uploads/2016/02/Déclaration-liminaire-CDEN-2016-02-25.pdf>

LES AGRESSIONS POLICIÈRES ONT-ELLES UN SENS? ET SI LES AGRESSIONS PERPÉTRÉES PAR LA POLICE N'ÉTAIENT PAS COMMANDÉES PAR LE GOUVERNEMENT MAIS AU CONTRAIRE LE SIGNE QUE L'EXÉCUTIF N'A PLUS LE POUVOIR DE CONTRÔLER LA SITUATION?

J'ai participé aux manifestations du 9/03, 17/03, 24/03 et 31/03, parfois en tant que gréviste, parfois en sortant de cours. Je ne peux pas faire état de tout ce que j'ai vu ou entendu au sujet des violences policières. Une chose est claire pour moi : L'attitude des forces de l'ordre est totalement disproportionnée. A ma connaissance il n'y a eu à Marseille aucun pillage ni aucune attaque pouvant justifier les interventions massives, dangereuses et violentes que nous subissons de la part de la police. Il est clair qu'aujourd'hui les manifestantEs sont littéralement agressés par « les forces de l'ordre ». Trois exemples rapides parmi tant d'autres : Le 17/03, sur la Canebière, trois voitures de police, sirènes hurlantes, pénètrent dans le cortège qui a pourtant la densité des grands jours. Le premier véhicule se fraie un chemin dans la foule en exécutant une série très violente d'accélération suivies immédiatement de freinages, la voiture avance ainsi par bonds et pousse les manifestants qui ne faisaient rien d'autre que défiler tranquillement, au risque évident de les écraser. Le 24/03 je suis devant l'entrée de la gare St Charles où se précipitent au pas de course une horde de CRS car des manifestantEs sont entrés dans le hall de la gare. Une élève de seconde s'adresse à eux : « Faites attention ce sont des jeunes! » Un CRS s'arrête, la regarde droit dans les yeux et lui dit : « De toute façon on va toutEs vous casser la gueule! ». Le 01/04 deux élèves de mon lycée que je connais

bien et qui n'ont jamais posé le moindre problème d'attitude en classe me montrent les hématomes laissés la veille par deux tirs de flashball, l'un sur la poitrine l'autre à la main. Je n'invente absolument rien, tout est vérifiable.

Quel sens donner à ces agressions policières ?

Nous sommes nombreux à penser qu'elles résulteraient d'une décision du gouvernement. Les consignes d'extrême fermeté auraient pour objectif de casser le mouvement de contestation de la loi -travail en faisant peur aux manifestantEs, en faisant peur aussi aux parents des plus jeunes. La répression policière permettrait d'offrir au pays une image particulièrement négative des manifestantEs, vus comme « un ramassis de casseurs » menaçant le bon fonctionnement de notre société.

Et s'il y avait une autre explication ? Une explication qui ne servirait pas à dédouaner le gouvernement de ses responsabilités mais qui permettrait de prendre mieux conscience du tournant politique que nous sommes en train de vivre.

Dans une étude du Cevipof de décembre 2015, on découvre que les intentions de vote Front National au 1er tour des élections régionales s'élèvent dans la police et l'armée à 51.5 % des suffrages exprimés¹. On pourrait donc peut-être considérer que la police est majoritairement hostile au gouvernement et qu'en violentant les manifestants, elle exprime non seulement un réflexe fondé sur la haine de l'indiscipline et du désordre, mais aussi le désir, voire le projet, de mettre le pouvoir politique de ce pays dans une position intenable.



LES AGRESSIONS POLICIÈRES ONT-ELLES UN SENS? (SUITE)

Les très nombreuses images d'agressions policières donnent une vision épouvantable de cette fausse gauche qui nous gouverne et ne peuvent que contribuer à radicaliser davantage la jeunesse, à détourner l'ancien électorat de Hollande des urnes en 2017. Peut-on raisonnablement penser que le gouvernement n'est pas dans l'angoisse de revoir un drame comparable à la mort de Malik Oussekin en 1986 ? Même s'il est malheureusement parvenu à étouffer l'assassinat de Rémi Fraisse, le contexte actuel sera beaucoup plus difficile pour reproduire ce genre de manipulation. Pourquoi alors demanderait-il à sa police de taper comme elle le fait ?



Est-ce inéluctable ? Je suis persuadé que non et je pense au contraire que cela rend nos luttes actuelles, quelles qu'elles soient, où qu'elles aient lieu et quels qu'en soient les animateurs, encore plus nécessaires.

Il me semble que ces violences sont le signe chaque jour un peu plus net que la police gagne en autonomie par rapport au pouvoir, ou pour le dire plus clairement, que le Front National est déjà maître d'une partie de l'État. Cela expliquerait pourquoi, quand ils reçoivent les syndicats venus dénoncer l'attitude de la police, les préfets soutiennent les policiers jusque dans leurs comportements les plus arbitraires : les préfets ont eux-mêmes un pistolet sur la tempe. En effet, comment courir le risque aujourd'hui, en sanctionnant des policiers, de les voir eux-aussi se mettre à manifester leur mécontentement ? Il n'est plus possible de ne pas leur lâcher la bride. La hiérarchie ne peut plus que les soutenir

coûte que coûte, de peur qu'ils ne se révoltent. L'épuisement physique lié à l'état d'urgence et l'ampleur des journées de récupération dues par l'employeur ne jouent certainement pas pour rien dans cette situation. A mon sens, le passage en correctionnelle du policier qui a été filmé en train de frapper un élève près du lycée Bergson, ne

grave : D'un côté une police de type fasciste et de l'autre un pouvoir non élu résultant de la financiarisation de l'économie. Pouvoir qui a quasiment réussi, lui aussi, à s'extraire de toute tutelle démocratique. Quand l'état sera suffisamment resserré, il y aura alliance entre ces deux puissances et instauration officielle de la dictature.

remet pas en cause l'idée générale. Il s'agit plutôt d'un compromis, comme on en voit souvent en politique, permettant de sauver les apparences démocratiques d'un système qui l'est de moins en moins. On peut d'ailleurs estimer que si le pouvoir politique voulait vraiment reprendre la main, ce n'est pas un seul, mais bien plutôt des dizaines de policiers qu'il faudrait suspendre.

Ainsi le Front National est-il en train progressivement de s'installer au pouvoir, c'est ce que les agressions policières auxquelles nous assistons nous montrent. La tête de l'État se retrouve coincée de plus en plus étroitement entre deux puissances qui la menacent

Résister à la police aujourd'hui ce n'est pas seulement s'opposer à Hollande et ses projets de régression, c'est contribuer au sauvetage de ce qui reste de notre démocratie afin de regagner le terrain perdu et espérer un jour renouer avec la justice et la liberté.

1 : Enquête du cevipof. « Les fonctionnaires et le Front national », par Luc Rouban, L'Enquête électorale française : comprendre 2017, Note #3/vague 1, décembre 2015.

Tableau 2 – Vote et intentions de vote en faveur du Front national, suffrages exprimés (%)

Source : Enquête électorale française, 2015 et Panel électoral français, 2012.

POUR UN FÉMINISME INCLUSIF

LA JOURNÉE DU 8 MARS, DÉTOURNÉE DE SON SENS POLITIQUE PREMIER, EST DEVENUE UNE JOURNÉE INSTITUTIONNELLE AIMABLEMENT DÉDIÉE AUX FEMMES. CETTE JOURNÉE-ALIBI EST MALGRÉ TOUT L'OCCASION DE RAPPELER, DIRE ET VIVRE LE FÉMINISME QUE NOUS VOULONS, UN FÉMINISME INCLUANT TOUTES LES FEMMES : PRÉCAIRES, INVALIDÉES, OUVRIÈRES AVEC OU SANS PAPIERS, FEMMES TRANS, TRAVAILLEUSES DU SEXE, FEMMES VOILÉES (77% DES ACTES ISLAMOPHOBES SONT DIRIGÉS CONTRE ELLES) OU NON.

Ras la chatte de la condescendance, de l'exhortation à la patience, de la satisfaction des avancées précédentes.

Ras la chatte des « c'est mieux que rien », « c'est mieux qu'avant »...

Ras la chatte de la violence, de la persécution, de l'humiliation, du harcèlement, des viols non reconnus, conjugaux ou non (le viol et les agressions sexuelles étant instruments et expressions de la domination masculine), des culpabilisations et de la galanterie disculpatrice destinée à masquer le sexisme quotidien.

Nous exigeons :

- ◆ que chacune soit libre et maîtresse de son corps
- ◆ une véritable éducation à la santé et AUX sexualités dans le système éducatif
- ◆ le droit à la santé avec un service public de qualité, des centres IVG accessibles à toutes les femmes
- ◆ l'accès libre à la PMA pour les femmes, trans, lesbiennes, en couple ou pas

◆ la régularisation sans condition des sans-papiers, migrantes ou pas

◆ l'accès aux droits pour toutes les femmes quelle que soit leur culture d'origine et d'appartenance

◆ la reconnaissance de la fin de toutes les mesures inégalitaires imposées aux personnes trans et personnes intersexuées

◆ la fin de toutes les discriminations qui touchent les identités de genre

◆ l'égalité salariale avec rattrapage immédiat.

Nous exigeons :

◆ que les femmes victimes de viol puissent être rapidement informées de leurs droits et bénéficier d'une écoute respectueuse de la part de la police

◆ que ces mêmes femmes puissent déposer une plainte au commissariat tout en étant accompagnées par une association féministe locale ou nationale.

Nous exigeons :

◆ la reconnaissance des travailleuses du sexe et de leurs organisations syndicales

◆ l'abrogation de la pénalisation des

clients des travailleuses du sexe

◆ la fin de la traque policière dirigée contre les travailleuses du sexe migrantes avec, en plus, chantage envers les sans-papiers.



CONTRE LE SEXISME
ET L'HOMOPHOBIE

Sortons cette journée de notre calendrier pour l'étendre à chaque jour de l'année, sortons du féminisme institutionnel pour inclure toutes les femmes, faisons-nous entendre tous les jours pour rappeler, obtenir et asseoir nos droits légitimes.

BOUCHES-DU-RHÔNE :

(local : 29 bd Longchamp 13001 Marseille)

Mardi 26 avril de 9h à 12h : RIS

Jeudi 28 avril : grève contre la loi El Khomry

Vendredi 29 avril 19h : Ciné solidaires « NOUS LES APPRENTIS », film documentaire de Cyril Meunegun.

Mercredi 11 mai de 18h à 20h : AG de fonctionnement

Mercredi 18 mai de 9h à 12h : RIS

Vendredi 20 mai de 9h à 17h : Stage éducation et extrême droite

Lundi 23 et mardi 24 mai de 9h à 17h : Congrès départemental SUD éducation 13

Vendredi 27 mai 19h : Ciné solidaires, « MIA MADRE », film de Nanni Moretti.

VAUCLUSE

Vendredi 27 mai : congrès SUD éducation 84

Vendredi 10 ou 17 juin (date à confirmer) : formation « Pédagogie Freinet : grands principes et mise en place dans votre pratique »

INFORMATION CONCERNANT LES PRÉAVIS DE GRÈVE

LA FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION DÉPOSE DES PRÉAVIS DE GRÈVE DE FAÇON PERMANENTE QUI PERMETTENT DE COUVRIR TOUS LES JOURS L'ENSEMBLE DES PERSONNELS TRAVAILLANT DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (IATOSS, PERSONNELS ÉDUCATIFS TITULAIRES OU PRÉCAIRES...)

Dont les enseignantEs du 1^{er} degré puisqu'une négociation préalable a eu lieu avec le ministère. Tous les préavis des différentes périodes sont sur le site de la fédération SUD éducation soit ici : <http://www.sud-education.org/-Preavis-de-greve-406-.html>

Des préavis locaux peuvent être déposés pour rajouter une couche auprès de l'administration, permettre à des col-

lègues de se mettre en grève sur un ou des établissements/écoles sur une question particulière comme une décision aberrante de l'administration ou d'un chef d'établissement contre une équipe ou un collègue. (SUD éducation 05 a régulièrement déposé un préavis de grève lors des « demi-journées de formation contre-réforme du collège ».)

Rappel important : Lorsqu'un préavis national est déposé il n'est pas

nécessaire de déposer un préavis local (jurisprudence constante du Conseil d'État, et notamment l'arrêt 73894 du 16 janvier 1970). Autrement dit, certains supérieurs hiérarchiques tentent parfois de dire qu'une grève est illégale car il n'y a pas eu de dépôt 5 jours avant dans le secondaire et 13 jours avant dans le premier degré ou de négociations préalables... Le préavis déposé par la fédération est valable pour tous les personnels.

Suicide au lycée Périer de Marseille.

Suite au suicide de notre collègue Roger Collomp concierge au lycée Périer de Marseille, nous syndicat SUD CT 13 et Solidaires 13 nous associons à la douleur de ses proches ainsi qu'à celle de ses camarades de travail.

Nous souhaitons aussi que toute la lumière soit faite concernant les responsabilités hiérarchiques. SUD CT 13 et Solidaires 13 soutiennent la famille ainsi que toute démarche qui pourrait apporter des éléments.

Vous êtes représentant au CA de votre établissement. Le principal vous met devant le fait accompli et vous demande, par exemple, de passer immédiatement, d'une commission permanente à un CA sans vous laisser le temps de consulter vos collègues pour un vote important comme celui de la DGH.

Qu'à cela ne tienne !

Le directeur académique nous a informé lors du dernier CTSD qu'il est possible de demander une suspension de séance, qui durera le temps qu'il faut, il a parlé de trois heures, afin d'obtenir un mandat. C'est beau la démocratie

Nuit Debout

Après un premier succès le 9 Avril à la suite de la manifestation et jusqu'au milieu de la nuit où les avignonnaisEs et voisinEs ont pu débattre, échanger, témoigner, assister à la projection de l'excellent documentaire de François Ruffin « Merci Patron ! », Les « Nuit Debout » d'Avignon poursuivent leur rendez-vous quotidien d'assemblée générale et de commissions tous les soirs à 18h place de Petit Palais. Les compte-rendus sont disponibles sur le wiki des Nuit Debout : wiki.nuitdebout.fr

Université d'Avignon : l'affaire Mezzadri

Jeudi 28 janvier, le Tribunal correctionnel d'Avignon a requis une peine de 1000 euros d'amende avec sursis à l'encontre de Bernard Mezzadri, enseignant chercheur de l'UAPV, au motif que ce dernier aurait « incité à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée », au travers d'un mail envoyé sur une liste professionnelle interne, où il faisait ironiquement référence aux propos bien connus de Valls sur les « blancs » au marché d'Evry en 2009. Mercredi 10 février, Bernard Mezzadri a été relaxé après une procédure en appel. Dans son communiqué sur le verdict, Bernard conclut : « À la grande confusion de ceux qui nous conseillaient de nous taire et d'adopter un profil bas, les membres du comité de soutien et tous ceux qui nous ont rejoints ensuite ont prouvé que l'on ne devait pas baisser les bras, ni hésiter à revendiquer haut et fort nos droits et libertés d'universitaires et de citoyens contre ceux qui voudraient les éradiquer. »

États généraux de l'éducation à Marseille

Après la publication par le journal Libération de la lettre d'une enseignante des quartiers nord de Marseille sur l'état déplorable des écoles marseillaises, des états généraux de l'éducation ont eu lieu ainsi qu'un rassemblement devant la préfecture.

Depuis cette lettre, le ministère faisant une enquête, avec des visites d'écoles, la mairie fait travaux sur Travaux. Mais l'état matériel n'est qu'une petite partie des nombreux dysfonctionnement locaux constatés. Et s'y ajoutent toutes les contre-réformes gouvernementales.

A suivre...

La résistance par le silence

Plutôt habitués à ouvrir leurs gueules pour dénoncer les méfaits de la réforme du collège, les enseignantEs du collège Versailles (Marseille, 3ème arrondissement) ont décidé, pour la 2ème journée de « formation » sur la réforme du collège, de se taire. Après en avoir discuté longuement en AG, nous avons choisi de manifester notre volonté de voir cette réforme abrogée en ne répondant à aucune question, aucune remarque, et même aucune attaque. Pas facile à tenir toute une journée, mais nous n'avons rien lâché, malgré les tentatives de culpabilisation plus ou moins larmoyantes et les menaces d'un inspecteur, qui a inventé à cette occasion le « devoir de faire » comme une des obligations des enseignantEs !
Méthode à diffuser...en silence !

Pédagogies coopératives : Une autre école pour Avignon

Après deux années d'échanges et de projets partagés entre deux enseignantes, une en collège et l'autre en primaire, SUD éducation 84 a décidé de soutenir leur projet d'une autre école pour Avignon. En effet ces deux enseignantes et une petite équipe qui se construit avec, ont proposé un modèle d'école du CM1 à la 3ème, autogérée dont la pédagogie sera très inspirée de la pédagogie Freinet et des autres établissements expérimentaux qui existent déjà en France (CLE à Hériouville, LAP Lycée autogéré de Paris,...) avec bien sûr une autre organisation des temps d'apprentissages des élèves et donc du temps de travail des personnels.

Si vous êtes intéressés par ce projet ou par les pédagogies coopératives, vous pouvez nous contacter pour assister à la prochaine réunion de la commission qui aura lieu en mai (date non encore fixée) ou à la prochaine formation sur la pédagogie Freinet qui aura lieu le 10 ou 17 juin.

Le syndicat SUD éducation 04, comme la fédération SUD éduc, dépose un préavis généraliste, c'est à dire couvrant l'ensemble des personnels et pour à peu près toutes les revendications possibles, toute l'année.

Le dernier couvre la période du 29 mars 2016 au 27 mai 2016. Vous pouvez le lire et le télécharger sur le site de SUD éducation 04 : Sudeduc04.org/spip.php?rubrique10
Abusez-en auprès de vos chefs d'établissements et IEN.

Info SUD éducation
Académie d'Aix-Marseille
29, Bd Longchamp
13 001 Marseille

Bulletin trimestriel
d'information du syndicat
SUD éducation de l'académie
d'Aix-Marseille

Directrice de publication
Hélène Ohresser

Édité et imprimé par les
soins du syndicat
N° de CCPAP : 0517S05678